

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Avant-propos

Martine Brunschwig Graf, présidente du Conseil de fondation

Un système multilatéral mis à rude épreuve, une crise de financement profonde qui frappe l'ONU, ses agences mais aussi les ONG engagées dans les mêmes domaines, tels sont les phénomènes auxquels doit faire face la Genève internationale. Les conséquences sont mondiales mais les effets peuvent être aussi locaux.

Face à une telle situation, la République et canton de Genève (Etat de Genève) et la Fondation Hans Wilsdorf ont décidé de réagir en créant une fondation privée dont le champ d'intervention s'appuie sur les atouts de la Genève internationale :

- Une concentration unique d'acteurs, OI, ONG, missions permanentes qui en font un lieu central de la diplomatie multilatérale et de la coopération internationale.
- Une longue tradition d'accueil et de savoir-faire, dans des thèmes essentiels pour la population mondiale tels que la paix, le droit humanitaire, la santé et les droits humains, ou encore le commerce, les conditions de travail, le développement durable, les normes, la propriété intellectuelle, le climat.
- Un écosystème innovant qui met en lien les organisations internationales, le monde académique, le secteur privé et la société civile.
- Un lieu central favorisant l'universalité et la participation de toutes les régions du monde aux décisions les plus impactantes.

La Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI) ainsi créée le 27 juin 2025 soutient des projets permettant de consolider la position de Genève comme centre de premier plan de la coopération internationale. Ces projets doivent s'inscrire dans des démarches de réorganisation, mise en commun de moyens et coopération, développement de modèles et d'outils innovants pour l'exécution et le financement des tâches à remplir, sans oublier la nécessaire consolidation de l'universalité dans la prise de décision.

La durée de vie de la FAGI est fixée statutairement à 5 ans. Cette limitation est là pour souligner le fait que la FAGI a une fonction de catalyseur et vise les effets de levier. Elle veut éviter de créer

FAGI | **Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale**

des dépendances financières à moyen et long terme et n'interviendra pas dans le comblement financier de budgets existants.

Un point important est à signaler : afin de veiller à ce que les projets soumis soient cohérents avec la politique étrangère et les impératifs de l'Etat hôte, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est consulté en amont de l'étude approfondie des projets.

Les deux Fondateurs ont décidé, lors de la création de la FAGI, d'attribuer chacun 25 millions CHF au financement du fonctionnement et des projets choisis. La Ville de Genève a par ailleurs d'ores et déjà attribué 2 millions CHF pour le soutien à un ou plusieurs projets bénéficiant à des ONG. La FAGI s'inscrit dans un partenariat public-privé qui démontre la volonté de Genève de miser sur les chances plutôt que de se plaindre des risques encourus.

La FAGI n'existe officiellement que depuis le 3 juillet 2025. Le présent rapport annuel rend compte des premiers projets dont le soutien a été décidé l'an dernier et qui seront mis en œuvre dès 2026. A l'heure où le présent rapport est rédigé, d'autres projets ont été validés et le processus va se poursuivre puisque, à la mi-mars 2026, une septantaine de projets ont déjà été déposés. Ce premier rapport annuel relate le début d'une démarche que nous espérons tous fructueuse pour Genève et pour l'avenir d'une coopération internationale efficiente, agile et porteuse d'espoir pour les populations du monde. Ce qui est bon pour la Genève internationale l'est aussi pour les habitantes et habitants de ce canton, et, plus largement, pour l'ensemble de la Suisse.

1. Informations générales concernant la FAGI

a) Fondements juridiques (acte de fondation/statuts et règlements)

La Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI) a été fondée par la République et canton de Genève (Etat de Genève) et par la Fondation Hans Wilsdorf. Elle a été constituée par acte authentique du 27 juin 2025 et inscrite au registre du commerce le 3 juillet 2025. Elle a été placée sous la surveillance de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance en date du 14 juillet 2025.

La FAGI œuvre pour un monde plus sûr, plus juste et plus durable en se concentrant sur le rôle de la Genève internationale. A cet effet, elle soutient des projets permettant à celle-ci de s'adapter à un contexte mondial en évolution. Elle intervient principalement dans des processus de réorganisation, la mise en place de nouvelles méthodes de travail et le renforcement de l'universalité de la Genève internationale.

Le Conseil de fondation a adopté le Règlement interne de la Fondation en date du 27 août 2025. Le 27 octobre 2025, il a adopté le Règlement sur la confidentialité et le respect des règles internes ainsi qu'une politique de gestion des conflits d'intérêts.

FAGI | **Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale**

La FAGI est par ailleurs au bénéfice d'une exonération fiscale accordée par l'Administration fiscale cantonale en date du 28 août 2025.

La FAGI a été créée pour une durée déterminée de cinq ans.

b) Organisation et membres

Le **Conseil** est l'organe suprême de la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI). Au 31 décembre 2025, il était composé des personnes suivantes :

- Laurence Brenner
Membre du Conseil et représentante de la Fondation Hans Wilsdorf
Secrétaire générale adjointe, Responsable du pôle Culture et Humanitaire de la Fondation Hans Wilsdorf
- Martine Brunschwig Graf
Présidente de la FAGI
Ancienne Présidente du Conseil d'Etat
- Giovanni Ferro Luzzi
Membre du Conseil
Professeur associé, Directeur de l'IREG
- Thomas Gürber
Membre du Conseil
Secrétaire d'Etat adjoint, Chef de la Division ONU, Ambassadeur
- Isabelle Harsch
Membre du Conseil et Représentante de l'Etat de Genève à la FAGI
Présidente de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)

Le Conseil s'est réuni en 2025 à 4 reprises. Il a pris 15 décisions institutionnelles et 4 décisions sur des projets.

Le **Secrétariat** est chargé des opérations quotidiennes de la FAGI. Au 31 décembre 2025, il était composé des personnes suivantes, toutes employées à temps plein :

- Olivier Coutau
Secrétaire général
- Laura Kiraly
Administratrice
- Clotilde Vignon
Responsable des opérations et suppléante du Secrétaire général

FAGI | **Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale**

En moyenne annuelle, la FAGI a employé 0,8 ETP en 2025. Le Secrétariat est au complet (3 ETP) depuis le 1er novembre 2025.

La **Commission consultative** est chargée d'émettre des recommandations au Conseil sur les demandes de soutien financier faites à la FAGI. Au 31 décembre 2025, elle était composée des personnes suivantes :

- Caroline Abu Sa'da
- Heba Aly
- Gian Luca Burci
- Mark Cassayre
- Yannick Heiniger
- Corinne Momal-Vanian
- Benedikt Truniger

La Commission s'est réunie en 2025 à 4 reprises. Elle a émis 11 recommandations au Conseil sur des projets.

c) Organe de révision indépendant

L'organe de révision externe indépendant pour l'exercice 2025 est Berney Associés SA. Il est chargé de vérifier les comptes annuels de la FAGI et de soumettre un rapport au Conseil. Il doit en outre veiller au respect des dispositions statutaires de la FAGI. La FAGI est soumise au contrôle restreint.

e) Financements accordés à la FAGI en 2025

La FAGI est au bénéfice d'une subvention de 25 millions CHF de la République et canton de Genève (Etat de Genève) découlant de l'adoption par le Grand Conseil de la loi 13656 du 20 juin 2025 et de la validation, par la commission des finances, d'un crédit supplémentaire du même montant. Une convention de financement entre l'Etat de Genève et la FAGI a été signée le 1er décembre 2025.

La Fondation Hans Wilsdorf, par courrier du 29 juillet 2025, a accordé une aide financière de 25 millions CHF à la FAGI.

La FAGI a, par ailleurs, reçu une subvention de 2 millions CHF de la Ville de Genève. Cette subvention, destinée à financer un ou plusieurs projets bénéficiant à des ONG, a fait l'objet d'une convention entre la Ville de Genève et la FAGI signée en date du 19 novembre 2025.

f) Conflits d'intérêts

La FAGI entend veiller à ce que les décisions qu'elle prend soient prises en toute indépendance, dans un souci d'impartialité et de transparence. C'est pourquoi, le Conseil a validé, en date du 27 octobre 2025, une politique de gestion des conflits d'intérêts qui s'applique à l'ensemble des membres du Conseil, de la Commission consultative et du Secrétariat. Une procédure de récusation est prévue en cas de conflit potentiel et les membres des différents organes communiquent annuellement leurs liens d'intérêt. Par ailleurs, chacun a signé un engagement de respect de la confidentialité et des règles internes de la FAGI.

2. Activités de la FAGI

a) Projets soumis à la FAGI

La Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI) finance des projets dont le but est de soutenir les acteurs de la Genève internationale dans leur adaptation à un contexte mondial en évolution.

Dans cette perspective, en date du 14 août 2025, la FAGI a ouvert un site internet (www.fagi.org) présentant la FAGI. Au 31 décembre 2025, 54 projets avaient été soumis à la FAGI via ce site. Le montant total demandé à la FAGI pour financer ces projets étaient de 193 579 023 CHF. Le montant moyen était de 3 584 797 CHF et le montant médian de 1 890 000 CHF. Ces 54 projets ont été déposés principalement par des OI (27, dont 24 entités de l'ONU), puis par des ONG (13), des institutions académiques (4) et d'autres entités (10). Les principaux secteurs d'activités concernés par les projets étaient, dans l'ordre, l'humanitaire (14 projets), la santé (7 projets) et les droits humains (6 projets).

Avant la fin de l'année, le Conseil de fondation a validé 3 projets pour un montant total de 7 181 568 CHF.

b) Projets soutenus

Dès l'ouverture de son site Internet en août 2025, la FAGI a éveillé l'intérêt d'un nombre croissant de porteurs de projet. Les projets annoncés et déposés ont nécessité des échanges et ajustements pour s'assurer de la conformité avec les critères fixés par la FAGI. Ce travail préliminaire prend certes du temps mais il est indispensable et bénéfique pour la clarification des engagements des porteurs de projet. Cela est d'autant plus important que chaque projet validé

FAGI | Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale

fera ensuite l'objet d'un contrat de donation intégrant des objectifs à atteindre ainsi que des indicateurs pour vérifier leur atteinte.

En 2025, le Conseil a décidé de soutenir les trois projets suivants :

1. *AI Apprenticeship: Strengthening AI skills and tools in International Geneva*, présenté par Diplo Geneva, à hauteur de 1 253 056 CHF. Ce projet vise à former, pendant 24 mois, 100 à 150 employés d'organisations internationales à l'utilisation de l'intelligence artificielle à travers la création d'outils appliqués aux besoins de leur organisation. La formation dure 10 semaines. En réunissant des participants issus de différentes institutions, le projet favorise les échanges interinstitutionnels.
2. *AI for Inclusive Multilateralism Support to Francophone and small developing countries in participation in International Geneva*, présenté par Diplo Geneva, à hauteur de 1 128 512 CHF. L'objectif du projet est de soutenir la participation de missions permanentes francophones aux activités de la Genève internationale. Il prévoit la mise à disposition d'informations et d'analyses générées par l'intelligence artificielle et adaptées aux besoins spécifiques de ces missions afin de faciliter leur suivi des processus multilatéraux. La durée du projet est de 24 mois.
3. *Empowering International Geneva: Advancing Data Analytics for UN Agencies building on GRID-Geneva*, présenté par GRID Geneva, à hauteur de 4 800 000 CHF. Ce projet vise à renforcer le positionnement de Genève dans l'analyse des données, principalement dans les domaines du climat, de l'environnement et des catastrophes naturelles. Il prévoit une nouvelle collaboration entre quatre entités onusiennes (UNEP, WMO, UNDRR et UNDP) afin de développer des capacités analytiques communes. La durée du projet est de 36 mois.

Ces projets ayant été validés en décembre 2025, ils seront mis en œuvre en 2026.

3. Aspects financiers

a) Principaux résultats financiers et spécificités de l'exercice

La République et canton de Genève (Etat de Genève) ainsi que la Fondation Hans Wilsdorf, en tant que Fondateurs, se sont engagés à verser chacun 25 millions CHF pour financer les activités de la FAGI (charges de fonctionnement et projets soutenus). Ils versent les montants nécessaires sur sollicitation de la FAGI. La Ville de Genève a par ailleurs apporté une contribution à la FAGI de 2 millions CHF pour un ou plusieurs projets bénéficiant à des ONG. Le montant total mis à la disposition de la FAGI en 2025 était donc de 52 millions CHF.

FAGI | **Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale**

Les comptes de la FAGI ont été établis conformément au principe de la comptabilité d'engagement. Les produits et les charges sont ainsi comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent, sur la base des engagements validés par le Conseil de fondation.

En 2025, des revenus de 7 485 088 CHF provenant de la Fondation Hans Wilsdorf et de l'Etat de Genève ont été reconnus. Ce montant représente la couverture des charges de fonctionnement en 2025 (303 520 CHF dont 58% de salaires et charges sociales ; le reste couvrant divers frais administratifs, prestations, indemnités, loyers et maintenance informatique) et des donations engagées pour les projets en 2025 (7 181 568 CHF, voir détail ci-dessus). Au 31 décembre 2025, le total des liquidités de la FAGI était de 6 019 707 CHF.

b) Avenir financier de la FAGI

Compte tenu de la demande, il apparaît probable que des financements supplémentaires seront nécessaires. Les perspectives sont positives et il appartient à la FAGI de démontrer qu'elle atteint peu à peu ses objectifs, meilleur gage de succès pour l'obtention de soutiens financiers dans le futur.

4. Adresse et coordonnées de la FAGI

Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2
CH - 1202 Genève

email : info@fagi.org
site Internet : www.fagi.org